



RECUEIL DES ACTES

ANNEE 2015



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Comité Syndical du 3 mars 2015 | 5 |
| ADMINISTRATION GENERALE..... | 5 |
| N°15/03/01 Approbation PV du comité du 9 décembre 2014..... | 5 |
| N°15/03/02 Désignation d'un secrétaire de séance..... | 5 |
| N°14/12/03 Point sur les délégations du Président et du bureau..... | 5 |
| N°15/03/04 Participation prévoyance..... | 6 |
| N°15/03/05 Présentation du Compte Administratif 2014 | 6 |
| N°15/03/06 Approbation du Compte de Gestion 2014 | 6 |
| N°15/03/07 Affectation du résultat | 6 |
| N°15/03/08 Adoption du BP 2015 | 6 |
| N°14/03/09 Adoption du programme d'opérations 2015 et reports | 8 |
| N°15/03/10 Adoption du règlement intérieur du personnel..... | 9 |
| N°15/03/11 Convention de dématérialisation préfecture..... | 9 |
| N°15/03/12 Convention d'accès au service de Megalis | 9 |
| N°15/03/13 Changement de délégués dans les commissions..... | 10 |
| N°15/03/14 Convention avec le CdG35 | 10 |
| N°15/03/15 Modalités de calcul du nombre de délégués..... | 10 |
| ADMINISTRATION TECHNIQUE | 11 |
| N°15/03/16 Présentation du suivi des PPC | 11 |
| N°15/03/17 Présentation du document annuel de l'observatoire..... | 11 |
| QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES..... | 11 |
| N°15/03/18 Eléments concernant l'étude sur le prix de l'eau et l'organisation territoriale..... | 11 |
| N°15/03/19 Point sur la communication (nouvelle identité, point presse, carrefours de l'eau)..... | 12 |

| | |
|--|-----------|
| Comité Syndical du 30 juin 2015 | 12 |
| N°15/06/02 Approbation du compte rendu du comité du 3 mars 2015 | 12 |
| N°15/06/03 Désignation d'un secrétaire de séance..... | 12 |
| N°15/06/01b Elections : bureau, vice-présidents, commissions, commission d'appel d'offres..... | 12 |
| N°15/06/04 Point sur les délégations du Président et du bureau..... | 14 |
| N°15/06/05 Aqueduc Vilaine Atlantique : approbation AVP..... | 15 |
| N°15/06/06 Financement Bassins Versants-qualité de l'eau, année 2016 et suivantes | 16 |
| N°15/06/07 Etude patrimoniale et financière sur les services d'eau potable : choix BE | 17 |
| N°15/06/08 Prestation pour une mutualisation de la gestion de la dette | 18 |
| N°15/06/09 Décisions Modificatives n°1 (informatique (matériels + licences))..... | 18 |
| N°15/06/10 Avenant n°1 convention n°9 avec CEBR..... | 19 |
| N°15/06/11 Programme complémentaire n°1..... | 19 |
| N°15/06/12 Rapport d'activités | 19 |
| QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES..... | 20 |
| N°15/06/13 Rencontre avec la préfecture : suites à donner | 20 |
| Comité Syndical du 20 octobre 2015 | 20 |
| N°15/10/01b Approbation PV du comité du 30 juin 2015..... | 20 |
| N°15/10/02 Désignation d'un secrétaire de séance..... | 20 |
| N°15/10/03 Point sur les délégations du Président et du bureau..... | 20 |
| N°15/10/04 Election du 3ème vice-président - bureau | 21 |
| N°15/10/05 Désignation des membres des commissions..... | 22 |
| N°15/10/06 Fixation du montant du fonds de concours pour 2016..... | 22 |
| N°15/10/07 Fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2016..... | 22 |
| N°15/10/08 Validation du rapport d'activités..... | 22 |
| N°15/10/09 Modifications du règlement financier | 23 |
| N°15/10/10 Décision modificative | 24 |
| N°15/10/11 Nouveau contrat d'Assurance des risques statutaires CDG35..... | 24 |
| N°15/10/12 Tickets restaurant nouvelles conditions 2016 | 25 |

| | |
|--|-----------|
| N°15/10/13 Convention carrefour de l'eau 2016..... | 25 |
| N°15/10/14 Remontée du fonds de concours..... | 26 |
| N°15/10/15 Loi NOTRe – CDCI..... | 26 |
| QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES..... | 27 |



COMITE SYNDICAL DU 3 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 3 mars à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

ADMINISTRATION GENERALE

N°15/03/01 Approbation PV du comité du 9 décembre 2014

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

N°15/03/02 Désignation d'un secrétaire de séance

M. Joël SIELLER est désigné comme secrétaire de séance.

N°14/12/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 9 décembre 2014 au 3 mars 2015:

| Date | Objet | Attributaire | Montant (TTC) |
|------------|-------------------------------------|--------------|---------------|
| 12/01/2015 | Roll up Carrefour de l'eau | Cloitre | 216,00 |
| 14/01/2015 | Papier en tête nouveau logo | Cloitre | 270,00 |
| 15/01/2015 | Carte de visite | Cloitre | 144,00 |
| 17/12/2015 | Contrat de Maintenance Informatique | RBI | 3 130,00 |
| 20/01/2015 | Plaquette et jeux de fiches | Cloitre | 1 758,00 |
| 21/01/2015 | Recharge roll up | Cloitre | 256,80 |
| 21/01/2015 | Dépliant présentation SMG35 | Cloitre | 250,80 |
| 29/01/2015 | Relation presse | RIVA com | 6 900€ |
| 29/01/2015 | Convention missions facultatives | CdG35 | Sans objet |
| 06/02/2015 | Avenant réservoir de Ponthual | SMPEPCE | 44 990,40€ |

*Personnel :

| Date | Type de contrat |
|------------|---|
| 18/12/2014 | Embauche comme stagiaire de Marina Chardronnay à compter du 9 février 2015 |
| 29/01/2015 | Nouveau contrat de M. Pasteau pour un mois renouvelable (absence M. Paulik) |

Le comité prend acte des décisions prises.

Dans le cadre de la protection sociale et conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection complémentaire de leurs agents, il est décidé que le SMG35 participera à la prévoyance pour des contrats labellisés.

Cette participation sera versée mensuellement à hauteur maximale de 10€ par agent, sans que cette participation ne puisse dépasser le montant de la cotisation due par l'agent. Elle sera effective à compter du 1^{er} avril 2015.

Les membres du comité adoptent à l'unanimité cette décision.

M. Trouslard présente de façon détaillée le Compte Administratif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

| | MANDATS EMIS | TITRES EMIS | RESULTAT N-1 | RESULTAT DE L'EXERCICE |
|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------------------|
| Exploitation | 5 182 916,05 | 6 499 414,20 | 7 494 238,63 | 8 810 736,78 |
| Investissement | 142 689,22 | 26 495,44 | 103 785,20 | -12 408,58 |
| TOTAL BUDGET | 5 437 845,27 | 6 525 909,64 | 7 598 023,83 | 8 798 328,20 |

Après départ du Président, M. Christian COUET, 2^{ème} vice -président, fait procéder au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

M. Fauvel reprend sa place. Le compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental est en accord avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Le Compte de Gestion 2014 est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'instruction comptable M49, le syndicat doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2014 présente un excédent **8 810 736,78€**. Le déficit de la section d'investissement est de **12 408,58 €**.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement un montant de **12 408,58€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement et d'inscrire au compte 002 en section de fonctionnement un excédent de **8 798 328,20€**.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Le budget est établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 9 décembre 2014.

Une vue d'ensemble du BP **2015** est présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

| | Dépenses de la section d'exploitation | Recettes de la section d'exploitation |
|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Résultat d'exploitation reporté | | 8 798 328,20 |
| Crédit d'exploitation proposé | 16 074 220,39 | 7 275 892,19 |
| TOTAL | 16 074 220,39 | 16 074 220,39 |

INVESTISSEMENT

| | Dépenses de la section d'investissement | Recettes de la section d'investissement |
|----------------------------|---|---|
| Résultat d'invest. reporté | -12 408,58 | |
| Crédit d'invest. proposé | 580 046,43 (dont 112 240 de RAR) | 592 455,01 |
| TOTAL | 592 455,01 | 592 455,01 |

Dépenses d'exploitation

| Chap | Libellé | BP + DM + RAR 2014 | CA 2014 | PROPOSITIONS NOUVELLES BP2015 |
|------|--|----------------------|---------------------|-------------------------------|
| 011 | Charges à caractère Gén. | 133 610,00 | 80 037,77 | 198 900,00 |
| 012 | Charges de pers. et fr. ass. | 350 000,00 | 328 515,65 | 350 000,00 |
| 65 | Aut. Char. gestion courante | 13 992 000,00 | 4 750 382,40 | 14 929 000,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 3 000,00 | 78,00 | 3 000,00 |
| 042 | Opé d'ordre de transfert | 23 902,23 | 23 902,23 | 19 546,43 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 190 000,00 | | 560 000,00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 14 726,40 | | 13 773,96 |
| | TOTAL | 14 707 238,63 | 5 182 916,05 | 16 074 220,39 |

Recettes

| Chap | Libellé | BP + DM + RAR 2014 | CA 2014 | PROPOSITIONS NOUVELLES BP2015 |
|------|---|----------------------|---------------------|-------------------------------|
| 013 | Atténuation de charges | 3000,00 | 8 300,57 | 4 000,00 |
| 70 | Produits des serv. Du domaine et ventes | 7 200 000,00 | 6 439 739,64 | 7 200 000,00 |
| 74 | Subvention d'exploitation | 0,00 | 34 646,56 | 68 000,00 |
| 75 | Autres prod. de gest° courante | 10 000,00 | 14 076,23 | 3 500,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | | 2 651,18 | 392,19 |
| 042 | Opé d'ordre de transfert | | 0,02 | |
| | Excédent d'exploitation reporté | 7 494 238,63 | | 8 798 328,20 |
| | TOTAL | 14 707 238,63 | 6 499 414,20 | 16 074 220,39 |

Investissement

Dépenses

| Chap | Libellé | BP + DM + RAR 2014 | CA 2014 | PROPOSITIONS NOUVELLES BP2015 |
|------|--|-----------------------|-------------------|-------------------------------------|
| 13 | Subvention d'équipement | | | 392,19 |
| 20 | Immobilisation Incorporelles | 218 960,00 | 96 720,00 | 533 240,00 (dont RAR 112 240) |
| 21 | Immobilisation Corporelles | 40 500,00 | 4 929,20 | 28 500,00 |
| 23 | Immobilisation en cours | 41 040,00 | 41 040,00 | |
| 020 | Dépenses Imprévues | 17 687,41 | | 17 914,24 |
| 040 | Opé d'ordre de transfert | 0,02 | 0,02 | |
| | Solde d'exécution Négatif reporté | | | 12 408,58 |
| | TOTAL | 318 187,43 | 142 689,22 | 592 455,01 |

Recettes

| Chap | Libellé | BP 2014 + DM + RAR | CA 2014 | PROPOSITIONS NOUVELLES BP2015 |
|------|--|-----------------------|------------------|-------------------------------------|
| 13 | Subvention d'investissement | | 2 021,21 | |
| 21 | Immobilisation corporelles | | | |
| 27 | Autres immo. financières | | | |
| 10 | Dot. Fond divers et réserves | 500,00 | 572,00 | 12 908,58 |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 23 902,23 | 23 902,23 | 19 546,43 |
| 021 | Virement sect° d'exploitation | 190 000,00 | | 560 000,00 |
| | Excédent d'invest. reporté | 103 785,20 | | |
| | TOTAL | 318 187,43 | 26 495,44 | 592 455,01 |

Après lecture du BP 2015, Monsieur Mangelinck intervient et demande qu'une comptabilité analytique soit réalisée pour l'aqueduc Vilaine Atlantique, afin d'identifier tous les coûts liés à ce projet.

Monsieur Trouslard apporte quelques précisions sur l'étude sur le prix de l'eau. Certains membres du Comité espèrent que cette étude mettra en évidence le problème de renouvellement des canalisations et qu'elle permettra de faciliter les transferts de production.

Monsieur Letournel souhaite avoir un document retraçant tous les projets financés par le SMG35.

Le budget est adopté à l'unanimité.

N°14/03/09 Adoption du programme d'opérations 2015 et reports

Monsieur Trouslard présente le programme d'opérations par SMP, il indique que le montant des remboursements des emprunts est de plus de 4,4M€ pour l'année 2015. Et explique qu'en 2016 ce montant passera à plus de 5,3 M€, en raison des remboursements des avances de l'agence l'eau.

| Collectivité | Report RAR 2014 | Programme 2015 | TOTAL |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| SMPBC | 124 200,00 | 313 700,00 | 437 900,00 |
| CEBR | 1 171 902,00 | 2 590 200,00 | 3 762 102,00 |
| SMP CE | 559 223,00 | 363 000,00 | 922 223,00 |
| SMP Ouest 35 | 244 373,00 | 336 200,00 | 580 573,00 |
| SMP Ille et Rance | 84 409,00 | 0,00 | 84 409,00 |
| SMP la Valière | 820 232,00 | 1 037 000,00 | 1 857 232,00 |
| IAV | | 300 000,00 | 300 000,00 |
| <i>TOTAL</i> | 3 004 339,00 | 4 940 100,00 | 7 944 439,00 |

En raison d'une demande exceptionnelle du bassin versant du Meu pour les opérations Breizh bocage, une discussion s'engage concernant le financement des bassins versants. Plusieurs membres du comité rappellent l'importance de ces actions et notamment du bocage. Ils acceptent donc de financer le montant complémentaire demandé par le Bassin Versant du Meu.

Le programme d'opération est adopté à l'unanimité.

N°15/03/10 Adoption du règlement intérieur du personnel

Un projet de règlement intérieur basé sur celui du CdG53 a été envoyé pour saisine du CTP le 2 février 2015. Ce règlement intérieur s'appliquera à l'ensemble du personnel. Il précise un certain nombre de règles, de principes et de dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Monsieur TROUSLARD précise que ce règlement intérieur sera transmis à l'ensemble du personnel.

Le règlement intérieur du personnel est voté à l'unanimité.

N°15/03/11 Convention de dématérialisation préfecture

Le décret en Conseil d'Etat pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Le SMG35 souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture. La Convention proposée par préfecture relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire doit être adoptée par le comité. Cette convention est valable pour une durée de 1 an reconductible.

Les membres du Comité adoptent cette convention passée avec la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et autorisent à l'unanimité le Président à la signer.

N°15/03/12 Convention d'accès au service de Megalis

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté le 21 mars 2014, la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Ce nouveau bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité

- Un service de télétransmission des pièces au comptable
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne (IPL)
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"

Le montant annuel est de 600€ TTC pour une collectivité de moins de 20 agents.

Le SMG35, ayant signé le 17 juillet 2014 une convention d'adhésion au Syndicat Mixte Mégalis Bretagne ne donnant accès qu'au service de télétransmission, doit entériner cette nouvelle convention.

Les membres du comité approuvent à l'unanimité cette la nouvelle convention Mégalis Bretagne pour un montant annuel de 600€ TTC et autorisent le Président à la signer.

N°15/03/13 Changement de délégués dans les commissions

Lors de son premier comité, la CEBR a désigné ses 4 délégués au SMG35. Madame Valérie Fauchoux et Monsieur Luc Mangelinck remplacent Messieurs Marc Hervé et Mathieu Theurier.

De plus, comme le SIE de Monterfil-Le Verger n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2015, M. Labbé ne peut plus représenter Ouest 35.

Plusieurs commissions sont impactées par ces modifications. Monsieur Fauvel rappelle également que les membres représentant le 2^{ème} collège du SMG35 vont changer suite aux élections cantonales.

Les membres du comité proposent d'attendre la prochaine assemblée pour compléter les différentes commissions. Cependant comme la commission gouvernance doit se réunir prochainement pour avancer sur l'étude sur le prix de l'eau, il est proposé de désigner immédiatement un nouveau président à cette commission.

Monsieur LETOURNEL se propose, mais souhaite se retirer de la commission qualité-ressource.

Les membres du comité désignent à l'unanimité Monsieur Letournel président de la commission gouvernance et demandent à ce que la composition des commissions soit revue après les élections cantonales.

N°15/03/14 Convention avec le CdG35

Dans le cadre de ses délégations, le Président a signé la convention avec le CDG35. Ce point a été vu dans la délibération 3.

N°15/03/15 Modalités de calcul du nombre de délégués

La représentation des différents SMP au SMG est définie à l'article 5 des statuts. Elle prévoit « 1 délégué par tranche ou fraction de tranche de 5 millions de mètres cubes consommés sur leur territoire. » L'ex SMPBR, devenu collectivité eau du bassin rennais au 1^{er} janvier, s'est étoffé et sa consommation va dépasser très prochainement les 20Mm³ d'eau consommés ; ainsi son nombre de représentants devrait passer à 5. Cette situation inédite demande 2 dispositions : préciser les conditions de modification du nombre de délégués et modifier les statuts (car le nombre de représentants par collectivité est précisé).

Sur le premier point, afin d'établir une stabilité lors d'un mandat (volumes pouvant varier dans un sens ou un autre d'une année sur l'autre), le bureau propose que le nombre de délégués soit défini au début de chaque mandat, au prorata de la moyenne de

consommation sur les 6 années du mandat précédent. Les élus s'accordent sur ce point en cas d'évolution « normale ». Monsieur Mangelinck précise que pour la Collectivité Eau du Bassin Rennais, la situation est exceptionnelle puisque c'est le territoire pris en compte qui a été modifié.

Les membres du comité décident de conclure ultérieurement sur ce point en précisant que les statuts du SMG35 seraient modifiés d'ici la fin d'année 2015 afin de répondre au mieux aux demandes de la CEBR.

ADMINISTRATION TECHNIQUE

N°15/03/16 Présentation du suivi des PPC

Monsieur Rouault, en charge de ce dossier au SMG35, a présenté un bilan des suivis entre 2010 et 2014. Si globalement la situation s'améliore (nombre d'irrégularités constatées en baisse), un nombre non négligeable de récidives est constaté chaque année. Cette situation a été particulièrement marquée en 2014, où celles-ci représentent 46 % des constats (contre 25% en 2013).

Les membres du comité souhaitent que cette information soit communiquée aux collectivités productrices concernées, et qu'il leur soit demandé de mettre en œuvre un suivi plus efficace des constats, conformément à la convention signée entre le SMG35 et les collectivités pour la surveillance des périmètres de protection. Dans le cas contraire, le SMG pourrait résilier la convention de suivi.

N°15/03/17 Présentation du document annuel de l'observatoire

Monsieur DECONCHY commente ce document de synthèse. L'observatoire présente les principales caractéristiques des services d'eau sur le département pour l'année 2013. La majorité des éléments est issue de la base GSEA utilisée pour la réalisation des RPQS. Il sera réalisé tous les ans et est amené à devenir une référence pour l'eau potable. Il devrait être un élément d'aide à la décision pour les politiques à mener.

Conformément au souhait du bureau ce document a été envoyé aux différentes collectivités de l'eau et aux partenaires du SMG35 (services de l'état, région, agence de l'eau,...).

Au printemps, il sera présenté dans chaque SMP lors d'un comité. L'information sera également relayée auprès des collectivités de base lors de la présentation des RPQS.

Ce document et sa diffusion contribueront à affirmer le rôle de référent du SMG35 sur l'eau potable dans le département.

Monsieur LETOURNEL relève que ce document met en évidence les écarts de prix entre les différents syndicats particulièrement entre les secteurs urbains et les secteurs ruraux. Les membres du comité demandent à ce que ces écarts soient expliqués et souhaitent que ce document fasse ressortir la nécessité de renouveler les réseaux.

Les élus affirment leur volonté de solidarité entre les différents secteurs.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N°15/03/18 Eléments concernant l'étude sur le prix de l'eau et l'organisation territoriale

Monsieur Isambert présente les objectifs de cette étude. Ce travail conduira à un document de sensibilisation et d'alerte pour les élus. Les résultats seront déclinés à différentes échelles (Département, SMP, Collectivité de base, groupe rural et groupe urbain). Il précise les grandes lignes : réalisation d'un état des lieux du patrimoine de distribution et de son risque de dégradation dans les années à venir, mesure des efforts

financiers à réaliser par les collectivités pour une gestion patrimoniale durable, et pour finir, discussion sur les différentes pistes à envisager pour atteindre cette gestion durable du patrimoine.

Monsieur Couet demande de s'appuyer sur un premier diagnostic qui a été réalisé lors de l'étude commandée par le CG35 en 2006.

Monsieur Isambert précise que la commission gouvernance doit se réunir fin mars afin d'arrêter le cahier des charges. La remise des conclusions est prévue fin 2015 ou début 2016.

N°15/03/19 Point sur la communication (nouvelle identité, point presse, carrefours de l'eau)

Ce point n'a pas été abordé lors du comité.

La séance est levée à 12h30

M. Trouslard relaie la demande de Mme Faucheu de déplacer les comités l'après-midi ou en soirée. La majorité des élus présents souhaite maintenir le mardi matin.

Prochain bureau : mardi 9 juin 2015 à 9H30, comité : mardi 30 juin à 9H30

COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 30 juin à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Au début de séance, il est demandé par les élus de la CEBR de sursoir à la délibération 15/06/05 même si les éléments sont présentés. Le Président propose à l'assemblée, qui accepte, de ne pas délibérer sur ce point.

N°15/06/02 Approbation du compte rendu du comité du 3 mars 2015

Il est validé à l'unanimité.

N°15/06/03 Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Valérie Faucheu est désignée comme secrétaire de séance.

N°15/06/01b Elections : bureau, vice-présidents, commissions, commission d'appel d'offres

Lors de son comité de janvier, la CEBR a désigné ses 4 délégués au SMG35, dont deux nouveaux. Du fait du redécoupage du territoire, M. Labbé ne peut plus représenter Ouest35, Monsieur Letournel a été désigné par Ouest35 pour le remplacer.

De plus, suite aux élections, le conseil départemental a désigné 3 nouveaux délégués.

Ainsi, ce sont 6 élus (sur 15) qui ont changé ces derniers mois. Il est donc nécessaire d'effectuer des élections afin d'élire les vice-présidents, de renouveler les membres du bureau et des différentes commissions.

I - DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET ELECTION DU BUREAU

Conformément aux articles L. 5211-10, le Comité Syndical peut déterminer librement le nombre de vice-président sans que ce nombre puisse dépasser 20% de son effectif, soit 3 au maximum. Les statuts, limitant initialement leur nombre à 2, ont été modifiés en décembre 2014.

Il est décidé de porter à 3 le nombre de Vice-présidents, chacun présidant une commission.

a) ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

L'assemblée procède à l'élection des vice-présidents, autres que le premier déjà en place (Yannick NADESAN).

Elle souhaite qu'un élu du Département soit vice-président. En l'absence des représentants, ce vote est reporté au prochain comité.

| 1^{er} Collège Syndicat Mixte de Production | Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|--|--|--|
| SMPBC | BOIVENT Joseph | ERARD Joseph |
| CEBR | FAUCHEUX Valérie NADESAN Yannick BONNIN Philippe MANGELINCK Luc | ETIEMBLE Fernand LEFEUVRE Jean-Yves MACE Marie-Edith BELLANGER Rodolphe |
| SMP EP CE | BOURGEAUX Jean-Luc BENARD Jacques | PENHOUËT Michel OHIER Jean-Luc |
| SMPIR | LEFEUVRE André | LEROUX François |
| OUEST 35 | LETOURNEL Philippe SIELLER Joël | CARREAU Jean-Marc GAUTIER Jean-Louis |
| SYMEVAL | FAUVEL Auguste MARTIN Jean-Pierre | LEBRY Jean-Pierre PANNETIER Evelyne |

| 2^{ème} Collège | Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|--------------------------------|---|---|
| Conseil Départemental | HERVE Marc ROL Sandrine BELLOIR Nicolas | MORAZIN Roger COURTIGNE Isabelle DAUGAN Marie |

Il est procédé néanmoins à l'élection du 2^{ème} vice-président. Après validation à l'unanimité par l'assemblée, il est décidé de procéder à l'élection à main levée. Le Président propose Philippe Letournel. Il est élu à l'unanimité.

b) ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Conformément à l'article 6 des statuts du SMG35 le Comité du SMG doit désigner, « parmi ses membres, un bureau composé d'un représentant de chaque collectivité constituante du syndicat ; il comprendra obligatoirement le Président, les vice-présidents et un ou plusieurs autres membres. »

M. Letournel entre donc d'office au bureau. Les autres membres (inchangés) sont : Auguste Fauvel, Yannick Nadesan, Jacques Benard, Joseph Boivent et André Lefeuvre. Le troisième vice-président viendra compléter la liste des membres lors de son élection.

II DETERMINATION DES COMMISSIONS

a) ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL OFFRES

Monsieur le Président rappelle qu'il faut également procéder au remplacement d'une partie des membres de la Commission d'appel d'offres. Cette Commission d'Appel Offres comprend, outre le Président, cinq membres titulaires (et cinq suppléants).

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les membres proposés sont (en gras et italique les nouveaux) :

| Membres Titulaires | Membres Suppléants |
|------------------------------------|---------------------------------|
| Monsieur Yannick NADESAN | <i>Monsieur Philippe BONNIN</i> |
| <i>Monsieur Marc HERVE</i> | <i>Madame Sandrine ROL</i> |
| <i>Monsieur Philippe LETOURNEL</i> | Monsieur Joël SIELLER |
| Monsieur André LEFEUVRE | Monsieur François LEROUX |
| Monsieur Joseph BOIVENT | Monsieur Joseph ERARD |

L'ensemble des membres de la liste est élu à l'unanimité.

b) MODIFICATION ET DESIGNATION DES NOUVEAUX MEMBRES DES COMMISSIONS

Pour les mêmes raisons il est nécessaire de procéder également au renouvellement d'une partie des membres des différentes commissions. Chaque membre du comité est invité à s'inscrire dans une ou plusieurs commissions. A noter la présidence vacante de la commission « observatoire et communication ». La nouvelle répartition est la suivante :

| | |
|---|--|
| 1ère Commission : La commission qualité et gestion quantitative de la ressource | <i>présidée par Yannick NADESAN</i> Joseph BOIVENT, Philippe BONNIN, Jean-Pierre MARTIN |
| 2ème Commission La commission observatoire et communication | présidée par ? Jacques BENARD, Joël SIELLER, Jean-Luc BOURGEOUX |
| 3ème Commission La commission Gouvernance | <i>présidée par Philippe LETOURNEL</i> Jacques BENARD, Joseph BOIVENT, Valérie FAUCHEUX, André LEFEUVRE |
| 4ème Commission La commission travaux | <i>présidée par Auguste FAUVEL</i> Yannick NADESAN, Jean-Luc OHIER, Joël SIELLER, Luc MANGELINCK |

Elles seront de nouveau à compléter par les élus du Département.

N°15/06/04 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 3 mars au 29 juin :

| Date | Objet | Attributaire | Montant (TTC) |
|-------------|---|---------------------|----------------------|
| 16 mars | Achat d'une nouvelle licence | Diadème | 1 068,00€ |
| 30 mars | Achat d'un PC comptable | RBI | 1 138,75€ |
| 30 mars | Paramétrage nouveau PC | RBI | 240,00€ |
| 1 avril | Accompagnement à la dématérialisation des budgets | JVS | 360,00€ |
| 1 avril | Réinstallation de la comptable sur le nouveau PC | JVS | 420,00€ |
| 24 juin | Complément de topo (avenant) | Quarta | 2 592,00€ |

**Personnel :*

| Date | Type de contrat |
|------------|--|
| 09/03/2015 | Nouveau contrat de Mme Pasteau jusqu'au 30 juin 2015 (absence M. Paulik) |
| 16/03/2015 | Stagiaire école Melle Marine CNUDE pour 3 mois |

**éligibilité bureau*

| Date | Objet | SMP | Stade | Montant finançable (€ HT) |
|------------|--|------|--------------------|--|
| 09/06/2015 | Création de l'usine de Plesder 850m ³ /j, | SPIR | Marché de travaux | 971 400€ entreprises STGS et Bouygues Energie |
| 09/06/2015 | Réhabilitation de l'usine de Villejean (80 000m ³ /j) phase 2 | CEBR | AVP phase affinage | choix traitement par UV 5 450 000€ (hors imprévus et non prise en compte des travaux liés au parcours pédagogique) |

Avis du bureau :

Le bureau s'est prononcé sur le projet de SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 après préparation en commission car l'avis devait être donné avant le 18 juin. Le texte a été envoyé avec le compte-rendu de la commission « Protection et gestion de la ressource ».

Le comité prend acte des décisions prises.

N°15/06/05 Aqueduc Vilaine Atlantique : approbation AVP

Une première présentation a eu lieu en commission travaux début mai. L'Avant-Projet réalisé par le groupement Safege-Bourgeois est présenté par Jean-Pierre Trouslard. On peut noter les quelques points suivants :

- Pas de soucis majeurs sur le tracé pressenti aux études préliminaires, arrivée sur Villejean à affiner (au niveau du parc et du réservoir) ; nombre de forages prévus : 29 ; près de 600 parcelles traversées
- Qualité de l'eau proche sortie des usines de Férel, Villejean et Rophemel sur les 2 paramètres les plus pénalisants : COT et THM
- Bâches de stockage à Sixt et Goven : sur chaque site : 2*2500m³
- Pompages :
 - 1 200m³/h à 115m existant à Férel
 - Sixt (2 pompages) :
 - 1 200m³/h à 54m vers Rennes
 - 400m³/h à 77m vers Pipriac (possibilité future de 600m³/h)
 - Villejean : 1 200m³/h à 73m
- Coûts : canalisations : 25,44M€
 - Réservoirs et pompage : 5,06 M€
 - Total : 30,5 M€ (comprenant le piquage sur Ouest35)

La totalité du coût d'investissement serait pris en charge par le SMG35 (avec une participation de l'IAV et une avance de l'agence de l'eau), qui pourrait aussi compenser les surcoûts de fonctionnement des SMP (à discuter).

Par ailleurs des premiers éléments sont connus pour les futurs échanges et conventions

- Fonctionnement 2/3 sens Férel->Rennes et 1/3 sens Rennes->Férel
- Volumes supplémentaires pour le 35 : 700 à 800 000 m³/an à répartir (proposition envisagée : CEBR= 500 000m³ ; Symeval = 250 000m³ ; SPIR = 75 000m³)

- Pendant la période d'achat : 12 000m³/j à répartir

Suite à la présentation, les discussions s'engagent.

Les représentants de la Côte d'Emeraude ne voient pas de soucis à la prise en charge de l'investissement par le SMG mais s'interrogent sur celle du fonctionnement car ils ne sont pas concernés aujourd'hui par la conduite et signalent qu'ils ont récupéré 3,5M€ de charges d'emprunt lors de la prise de compétence production, non prises en charge par le SMG. Ils évoquent également un éventuel besoin de sécurisation depuis le « nord de Rennes » à moyen terme à cause des respects de débits d'étiage.

Le Président répond qu'ils ne sont pas seuls dans ce cas et que le SMG a financé et va prendre en charge des investissements importants sur le secteur.

M. Nadesan rappelle qu'en septembre 2013, lors du lancement de l'étude de la troisième tranche, il avait été décidé de faire un point d'arrêt suite à la remise de l'AVP avant de lancer ou non l'opération définitive. Les élus découvrent les chiffres et ont besoin d'un temps d'appropriation et de réflexion. Il constate qu'il y a des appréhensions différentes du projet et se demande si c'est bien aujourd'hui la priorité du SMG. Ne faudrait-il pas d'abord par exemple optimiser les rendements de réseau et la gestion de la ressource ? Un groupe de travail se réunit à la CEBR le 7 juillet prochain.

Il y a un besoin d'ordonner et de hiérarchiser les questions.

M. Fauvel confirme l'avancée par étapes, et affirme la nécessité d'appréhender le fonctionnement pour aller plus loin.

M. Sieller précise qu'il n'y a pas une urgence absolue mais qu'il ne s'agit pas de remettre en cause le projet.

M. Letournel souligne l'aspect départemental fédérateur de ce projet.

M. Mangelinck se pose beaucoup de questions : quel fonctionnement pour la CEBR avec ce nouvel apport ? Existe-t-il d'autre solution pour le secours notamment de Ouest35 ? Peut-on différer le projet dans le temps ? Est-il logique pour le SMG de passer d'un financement d'investissements à du fonctionnement ?

M. Fauvel rappelle que le SMG a déjà connu des modifications importantes de son rôle, par exemple avec la prise en charge du financement de la qualité.

Il est proposé de faire une réunion spécifique sur l'Aqueduc Vilaine Atlantique pour répondre, dans la mesure du possible, à toutes les questions que se posent les élus des SMP.

La réunion est fixée au mercredi 23 septembre 2015 à 14H 30 au SMG.

Les SMP sont invités à remonter dès que possible leurs questions au SMG.

M. Lefeuvre quitte la séance à 11H15

Une présentation des orientations proposées par la Commission « Ressources » et le bureau est faite en séance.

Le SMG finance aujourd'hui les actions de reconquête de la qualité de l'eau en amont des prises d'eau de surface (et drains), via les SMP. Les enveloppes et le principe de

financement doivent être revus pour 2016, en parallèle de la signature de nouveaux contrats de BV entre les maîtres d'ouvrage et l'Agence de l'Eau.

Les principes proposés pour le financement des actions bassins versants à partir de 2016 sont :

- Le maintien des règles actuelles d'éligibilité : actions financées par l'Agence portant sur les pollutions diffuses, actions sur le bocage et les actions sur les « captages prioritaires » superficiels ;
- L'engagement du SMG sur un niveau de financement pour toute la durée du programme « bassins versants » (5 ans, contre 1 an actuellement) ;
- La mise à jour des montants maximaux par BV, afin de tenir compte des besoins réels des maîtres d'ouvrages ;
- La simplification de l'instruction des demandes, en se basant sur les règles de l'Agence de l'Eau (plafonds...).

En parallèle, il est proposé de financer 2 types d'actions, non prises en compte aujourd'hui :

- Captages souterrains « prioritaires » : Les études techniques liées à leur classement seront financées, en complément de l'Agence de l'Eau. Le SMG devra être associé à une réflexion sur l'opportunité du maintien des captages au vu du coût des programmes à mettre en place.
- Actions « innovantes » : Les actions innovantes de reconquête de la qualité de l'eau et non financées par le SMG à l'heure actuelle (ex : valorisation des filières agricoles respectueuses de l'environnement, ingénierie écologique, actions agricoles ciblées sur les aires d'alimentation de captages, programmes scientifiques...) seront financées, après analyse au cas par cas des projets proposés.

Par ailleurs, au cours du bureau et des rencontres avec les différents SMP et syndicats de bassin versants, le positionnement du SMG 35 comme référent et/ou assistant technique des programmes bassins versants a été évoqué. Le rôle exact du SMG en la matière est à préciser dans les mois qui viennent.

Le comité approuve ces nouvelles orientations en matière de financement. Elles devront être déclinées par une modification du règlement financier du SMG35, qui sera soumise au vote du prochain comité.

M. Nadesan quitte la séance à 11H30.

N°15/06/07 Etude patrimoniale et financière sur les services d'eau potable : choix BE

Suite à la commission gouvernance du 24 mars 2015, le dossier de consultation des entreprises a été préparé en avril avec les critères de sélection suivants : Note technique sur 60 points et note sur le prix sur 40 points.

La publicité est parue dans Ouest-France le 5 mai 2015 avec une date limite de réception des offres fixée au mercredi 3 juin 2015. Une vingtaine d'entreprises a retiré un dossier mais seulement 4 ont répondu dont la société OXENA qui ne présente aucune offre chiffrée.

Les 3 autres candidatures (G2C, SAFEGE et NALDEO) sont des entreprises qui appartiennent à des groupes nationaux et possèdent les références nécessaires et les moyens humains et financiers pour assumer l'étude patrimoniale et financière sur les services d'eau potable d'Ille-et-Vilaine.

G2C, avec une équipe pluridisciplinaire, présente une organisation de travail cohérente et propose des plus-values intéressantes par rapport au CCTP (partenariat avec le maître d'ouvrage pour partager les informations et s'approprier les résultats, présentation pédagogiques,..), ce qui lui accorde une note technique de 51/60. Suivent derrière NALDEO avec 49/60 et SAFEGE 47/60

Pour le prix, G2C fait la proposition la moins disante à 44 308,80€ TTC (note 40/40), suivi de SAFEGE avec 47 724€ (note 37/40) et NALDEO avec 153 000€ (note 12/40). Ce dernier n'a pas su appréhender l'aspect global de l'étude et propose un ensemble d'éléments supplémentaires pas forcément utile au respect des objectifs du CCTP.

Au vu de l'analyse, le Président du SMG35 (personne responsable des marchés) propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, soit G2C pour un montant de 44 308,80 € TTC

Les membres du comité du SMG35 votent à l'unanimité la proposition du Président.

Pour information, 1/3 des collectivités ont transmis leurs réponses quant à l'état des réseaux. Celles qui n'ont pas répondu vont être à nouveau sollicitées car en septembre les informations devront être transmises à l'entreprise, qui aura 6 mois pour rendre son étude.

N°15/06/08 Prestation pour une mutualisation de la gestion de la dette

Les SMP ont tous des emprunts en cours ou à venir. La plupart font l'objet d'un remboursement quasi-total par le SMG (13 hors agence de l'eau pour plus de 30M€). Or, il n'y a pas vraiment aujourd'hui d'analyse de cette dette. Il paraît intéressant de pouvoir la mutualiser au niveau du SMG et de renégocier rapidement les emprunts réalisés entre 2011 et 2012 à des taux relativement élevés. Après échanges, il est décidé à l'unanimité de :

- Mutualiser l'analyse de la dette des SMP au niveau du SMG en prenant en compte tous les emprunts contractés par les SMP, y compris l'accompagnement de leur renégociation.
- Prendre en charge financièrement l'ensemble des coûts (voir DM au point 9).
- Consulter et retenir le cabinet conseil (délégation au Président).

N°15/06/09 Décisions Modificatives n°1 (informatique (matériels + licences))

Transferts de crédits entre 2 Chapitres

Après pointage des comptes il apparaît que certaines régularisations doivent être effectuées, principalement pour prendre en compte le projet informatique. Celui-ci se traduit par l'achat de nouveaux PC, d'un serveur ainsi que des logiciels, non prévus au budget mais devenus nécessaires notamment par l'obsolescence de l'environnement (windows XP).

Les modifications suivantes sont adoptées à l'unanimité.

Investissement

| | | | |
|------|-----------------------|----------|----------|
| 2183 | Matériel informatique | + 19 000 | |
| 2051 | Logiciel | + 1 000 | |
| 2182 | Matériel de transport | | - 16 000 |
| 020 | Dépenses imprévues | | - 4 000 |

Fonctionnement

| | | | |
|------|---|---------|-----------|
| 6454 | Assedic | + 400 | |
| | Ouverture d'une ligne comptable en relation avec la gestion de la dette | X euros | |
| 658 | Charges diverses de gestion courante | | - X Euros |
| 022 | Dépenses imprévues | | - 400 |

N°15/06/10 Avenant n°1 convention n°9 avec CEBR

La teneur de cet avenant est la suivante :

Article 1 : objet

Le taux d'intérêts de cet emprunt (5,55%) contracté en 2012 est beaucoup plus élevé que ceux pratiqués aujourd'hui. Dans une optique d'optimisation financière, il apparaît intéressant de le rembourser malgré les pénalités encourues. L'objet de cet avenant est de définir les modalités de prise en charge par le SMG35 d'un remboursement anticipé de ce prêt par la Collectivité conformément à l'article 6.

Article 2 : Montant et Modalités

Le SMG 35 versera à la Collectivité une participation financière pour ce remboursement anticipé de l'emprunt, d'un montant couvrant le capital, les intérêts restant dus ainsi que l'indemnité de gestion et l'indemnité financière.

Le paiement sera déclenché dès réception des éléments suivants :

- la décision de la Collectivité de rembourser cet emprunt par anticipation,
- l'état de liquidation des sommes dues (I+K+ indemnités) établi par la banque,
- la copie du mandat payé par la Collectivité pour le remboursement de l'emprunt à la banque.

Article 3 : Date d'application et terme

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature. Le versement de la somme définie à l'article 2 constituera le solde de tous comptes et mettra un terme à cette convention n°9.

A l'unanimité, le comité :

- Approuve l'avenant
- Autorise le Président à le signer et à engager l'ensemble des démarches nécessaires

N°15/06/11 Programme complémentaire n°1

Suite aux demandes de financement d'opérations complémentaires de la part des SMP, il est nécessaire de les inscrire au programme d'opérations 2015 adopté au comité du 3 mars 2015. Le comité se prononce à l'unanimité sur les inscriptions suivantes :

| SMP | Intitulé de l'opération | Montant de l'opération | Participation du SMG35 | Observations |
|------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Ouest 35 | PPC avant DUP Lillion | 16 000 € | 6 561 € | Vieux solde |
| CEBR | Remboursement emprunt n°9 | 563 000 € | 563 000 € | Dont 524k€ de capital |

N°15/06/12 Rapport d'activités

Le SMG35 a réalisé son rapport d'activité. Il devait être soumis à l'approbation du comité. Cependant, il n'a pas été joint à la note de synthèse. Son approbation est donc reportée au prochain comité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N°15/06/13 Rencontre avec la préfecture : suites à donner

Depuis plusieurs mois, les élus souhaitent rencontrer les services de la préfecture pour parler de l'avenir de l'organisation de l'eau sur le département ; la loi NOTRe en discussion a été l'occasion de concrétiser. Une rencontre s'est tenue le 13 mai en présence de MM Faure, Mariotto, Clément de la préfecture et de MM Fauvel, Letournel et Trouslard pour le SMG. Cette rencontre était l'occasion de réaffirmer le rôle du SMG et de proposer des pistes pour l'avenir.

L'évolution des besoins, les enjeux de gestion de la ressource et de renouvellement des infrastructures plaident pour une organisation de l'eau potable à 2 niveaux sur le département :

- SMG : prospective, planification, organisation (gestion de la ressource), solidarité financière
- SMP : production et distribution

La préfecture serait prête à promouvoir cette organisation.

Les élus valident à l'unanimité cette organisation.

Une nouvelle rencontre est prévue en septembre afin de valider une note d'orientation.

La séance est levée à 12h15

Prochaine rencontre de travail sur l'AVA : mercredi 23 septembre à 14H30

Prochain bureau : mardi 6 octobre 2015 à 9H30, comité : mardi 20 octobre à 9H30.

COMITE SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 20 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

N°15/10/01b Approbation PV du comité du 30 juin 2015

Il est validé à l'unanimité

N°15/10/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur André Lefeuvre est désigné comme secrétaire de séance.

N°15/10/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 1^{er} juillet au 13 octobre 2015 :

**Personnel :*

| Date | Type de contrat |
|------------|--|
| 09/10/2015 | Reprise à mi-temps thérapeutique d'un agent pour une durée de 3 mois |

Monsieur Trouslard explique aux membres du comité, que plusieurs temps partiels vont se confirmer en 2016 : un à 50% et un à 80%. Pour faire face à cette baisse du temps de présence combinée au développement des activités bassin versant et actualisation des périmètres de protection, le Président a décidé d'embaucher un CDD pour une durée d'un an.

Par ailleurs, Monsieur Rouault a manifesté son envie de faire évoluer son poste. Il souhaite s'investir et sur la partie procédures administratives des PPC et sur les bassins versants. Ainsi, le SMG a lancé une procédure de recrutement en CDD sur le suivi des PPC.

**Marchés*

| Date | Objet | Attributaire | Montant (TTC) |
|------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------|
| 10/07/2015 | Etude patrimoniale | G2C environnement | 44 308,80€ |
| 27/07/2015 | Droit d'accès insito Finance Active | Finance Active | 15 816,00€ |
| 16/06/2015 | Achats matériels informatiques | UGAP | 3 127,61€ |
| 30/06/2015 | Achats matériels informatiques | RBI | 14 250,50€ |
| 08/09/2015 | Réinstallation de la comptabilité | JVS | 924,00 € |

**éligibilité bureau*

| Date | Objet | SMP | Stade | Montant finançable (€ HT) |
|------------|-------------------|-------|----------|---------------------------|
| 06/10/2015 | Usine de Montours | SMPBC | Avenants | 141,31k€ |

N°15/10/04 Election du 3^{ème} vice-président - bureau

Lors du dernier comité, les élus ont décidé que le SMG aurait 3 vice-présidents, dont un du Département. Ses représentants étant absents, l'élection du 3^{ème} vice-président a donc été reportée à ce nouveau comité.

Les 3 élus du Département sont Nicolas Belloir, Marc Hervé et Sandrine Rol.

Pour mémoire, les vice-présidents élus sont Yannick Nadesan et Philippe Letournel.

Conformément à l'article 6 des statuts du SMG35 le Comité du SMG doit désigner, « parmi ses membres, un bureau composé d'un représentant de chaque collectivité constituante du syndicat ; il comprendra obligatoirement le Président, les vice-présidents et un ou plusieurs autres membres. »

Ainsi, d'après cet article le 3^{ème} vice-président sera membre d'office du bureau.

Monsieur Marc HERVE, élu à l'eau et l'assainissement au Département, est le seul candidat. Après validation à l'unanimité par l'assemblée, il est décidé de procéder à l'élection à main levée.

Monsieur Mac HERVE est élu à l'unanimité.

Tout comme les autres vice-présidents, il touchera une l'indemnité égale à 9,35% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1015) à compter de ce jour.

Ce point est adopté à l'unanimité moins une abstention (Madame Faucheux).

N°15/10/05 Désignation des membres des commissions

Il est nécessaire de compléter la composition des différentes commissions par les élus du Département. La présidence vacante de la commission « observatoire et communication » sera occupée par le troisième vice-président, Marc Hervé. La répartition est la suivante :

| | |
|---|---|
| 1ère Commission : La commission qualité et gestion quantitative de la ressource | présidée par Yannick NADESAN Nicolas Belloir, Joseph BOIVENT, Philippe BONNIN, Jean-Pierre MARTIN |
| 2ème Commission La commission observatoire et communication | présidée par Marc HERVE Jacques BENARD, Joël SIELLER, Jean-Luc BOURGEAUX |
| 3ème Commission La commission Gouvernance | présidée par Philippe LETOURNEL Jacques BENARD, Joseph BOIVENT, Valérie FAUCHEUX, André LEFEUVRE |
| 4ème Commission La commission travaux | présidée par Auguste FAUVEL Yannick NADESAN, Jean-Luc OHIER, Joël SIELLER, Luc MANGELINCK |

Madame Rol, absente, s'inscrira ultérieurement.

N°15/10/06 Fixation du montant du fonds de concours pour 2016

Conformément aux statuts, la fixation du montant du fonds de concours se fait annuellement par le comité du SMG.

L'incertitude sur la date de réalisation de l'AVA (décision en mars 2016) et l'augmentation d'un centime en 2015 permet d'attendre pour une éventuelle augmentation du fonds de concours. Ainsi, le comité décide à l'unanimité de maintenir le tarif à 17ct pour 2016.

N°15/10/07 Fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2016

Conformément aux statuts, la fixation de la participation du SMG au financement des antennes secondaires se fait annuellement par le comité du SMG.

A ce jour, il n'y a pas de nouvelles demandes pour 2016, peut-être arriveront les antennes vers Paimpont et vers Mordelles.

Ainsi, pour l'année 2016, le comité décide à l'unanimité de maintenir à 20% du montant H.T. des dépenses, le taux de participation du SMG aux antennes secondaires.

N°15/10/08 Validation du rapport d'activités

Le SMG35 a réalisé son rapport d'activité. Il est soumis à l'approbation du comité. Ce document de synthèse décrit les moyens financiers et humains mis en œuvre par le SMG35 au cours de l'année 2014. Quelques points spécifiques sont à noter :

- Nouveaux élus et création de 4 commissions (motivant pour les élus et le personnel)
- Lancement des études de l'Aqueduc Vilaine-Atlantique
- Observatoire départemental de l'eau potable : document annuel plus étayé
- Communication : nouveau Logo et mise en œuvre du plan
- Création du Pôle des syndicats départementaux d'eau potable du Grand Ouest
- Modification des statuts pour une remontée directe du fonds de concours

M. Belloir, en lien avec le point 14, propose de retirer ce dernier point puisqu'il ne pourra pas être appliqué. Le document ainsi modifié est approuvé à l'unanimité et sera envoyé aux SMP, SIE, BV, institutionnels et SAGE en format A4.

N°15/10/09 Modifications du règlement financier

Les orientations de financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau ont été votées lors du dernier comité. Le règlement financier du SMG35 doit donc être remis à jour en conséquence.

M. Deconchy présente la nouvelle version du règlement financier qui permet de :

- Pérenniser les financements actuels avec une enveloppe désormais calculée sur la durée du programme « Agence de l'Eau » (5 ans).
- Simplifier le dépôt et l'instruction des demandes (paiement plus rapide pour toutes les demandes correspondant à 20% des actions).
- Financer une action « innovante » par SMP et par an dans divers domaines touchant à la gestion qualitative et quantitative des eaux brutes ;

En parallèle au règlement financier, les enveloppes dédiées à partir de 2016 aux actions Bassins Versants et aux actions « innovantes » sont fixées comme suit (à noter qu'il n'est plus possible de financer les actions Breizh Bocage financées par l'Europe car 20% doivent rester à charge du porteur de projet) :

A- Actions BV : Enveloppe maximale d'aide sur 5 ans

| bassins versants | dates programmes BV | Actions (hors bocage) |
|-------------------------|----------------------------|------------------------------|
| Loisance Minette | 2015-2019 | 193 000 |
| Airon | 2014-2018 | 186 000 |
| Drains Rennes I | 2016-2020 | 80 000 |
| Haut-Couesnon | 2014-2018 | 172 000 |
| Haute-Rance | 2014-2018 | 162 000 |
| Chèze-Canut | 2015-2018 | 120 000 |
| Frémur | 2014-2018 | 211 000 |
| Vilaine-Amont | 2014-2018 | 395 000 |
| Meu | 2014-2018 | 216 000 |
| Oust | 2014-2018 | 182 000 |
| TOTAL | | 1 917 000 |

soit une moyenne de **383 400 €/an**

B- Actions innovantes

20 000€ /an/action dans la limite d'une action par SMP

Ces enveloppes sont votées à l'unanimité.

N°15/10/10 Décision modificative

1. Régularisation Amortissement Année 2015 due au prorata temporis

Depuis l'année 2014, les biens acquis dans l'année d'exercice doivent être amortis. Afin d'éviter de faire plusieurs régularisations en cours d'année, le SMG35, en accord avec la paierie, a souhaité effectuer les écritures de régularisation le troisième trimestre de l'année.

Cette année le SMG a acquis des biens informatiques via les sociétés RBI et UGAP pour un montant de 18 516,86€ et une nouvelle licence Diadème.

Ces biens doivent être amortis sur 3 ans à partir de leur mise en service.

Ainsi, l'annuité complémentaire s'élèvera à 2 159,43€ pour l'année 2015.

En Fonctionnement :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------|--------------|----------|
| Article 6811 | + 2 159,43 € | |
| Article 022- dépenses imprévues | - 2 159,43 € | |

En Investissement :

| | Dépenses | Recettes |
|--|--------------|--------------|
| Article 020 - dépenses imprévues | + 2 159,43 € | |
| Article 2805 - Concessions et droits, brevets | | + 266,01 € |
| Article 28183 - Matériel de bureau et informatique | | + 1 893,42 € |
| TOTAL GENERAL | + 2 159,43 € | + 2 159,43 € |

2. Transferts de crédits entre 2 Chapitres

Après pointage des comptes il apparaît que certaines régularisations doivent être effectuées, principalement pour prendre en compte les variations au niveau des salaires (remplacements temporaires non prévus initialement)

Fonctionnement

| | | | |
|------|---|------------|------------|
| 6336 | Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale | + 700,00 | |
| 6411 | Salaire | + 4 000,00 | |
| 6451 | Cotisations à l'urssaf | + 2 000,00 | |
| 6453 | Cotisations aux caisses de retraites | + 2 000,00 | |
| 658 | Charges diverses de la gestion courante | | - 8 700,00 |

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

N°15/10/11 Nouveau contrat d'Assurance des risques statutaires CDG35

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que le SMG35 a signé une convention générale d'utilisation des missions facultatives du centre de gestion d'Ille et Vilaine en date du 29/01/2015. Le 25 février 2015, le SMG35 a mandaté le CDG35 pour

mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées en vue de souscrire à un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL. La proposition est la suivante :

La compagnie d'assurance retenue est la CNP et le courtier est SOFCAP (compagnie d'assurance identique au précédent contrat).

La durée du contrat est de 4 ans avec une date d'effet au 01/01/2016.

Les conditions le contrat sont conclues pour 4 ans avec un engagement de taux fermes sur les 2 premières années.

Le taux actuellement est de **5,75%** de la base d'assurance.

La base de l'assurance comprendra obligatoirement le TIB annuel + la NBI + une part optionnelle.

Le SMG35 optera pour une part optionnelle de :

Le Supplément Familial + les indemnités et primes + 20 % charges patronales

Au vu des montants élevés, le comité décide de lancer une consultation et donne pouvoir au Président de retenir la proposition la meilleure

N°15/10/12 Tickets restaurant nouvelles conditions 2016

Il est présenté 2 évolutions : sur la valeur faciale et les critères d'attribution

A) Augmentation de la valeur faciale :

Il est proposé au comité d'augmenter la valeur faciale des tickets restaurant inchangée depuis 4 ans.

Cette valeur passerait à 8 € au lieu de 7,50 € actuellement. La répartition resterait inchangée soit :

- 40 % à charge de l'agent (soit 3,2€)
- 60 % à charge du syndicat (soit 4,8€ contre 4,5€ aujourd'hui)

Cette nouvelle valeur serait applicable à compter du 1er Janvier 2016

B) Critères d'attribution

La formule appliquée jusqu'ici était un forfait annuel de 200 tickets (à taux plein) avec une régulation pour absences le trimestre suivant. Avec les importants arrêts maladie de ces 2 dernières années et la présence de stagiaires, ce système s'est avéré très compliqué à gérer. Il est proposé au comité d'accorder des tickets restaurant aux agents aux conditions suivantes :

- **Bénéficiaires** : sur demande, tout agent titulaire, stagiaire, non titulaire de droit public ou privé,
- **Conditions d'octroi** : attribution d'un titre restaurant par jour de travail effectif comportant une pause méridienne obligatoire, hors absences pour RTT, congés annuels, de maladie, formation (lorsque l'organisme de formation prend en charge le repas).
- **Versement** : Tous les mois, suivant le temps de présence effectué.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité avec une application au 1 janvier 2016.

N°15/10/13 Convention carrefour de l'eau 2016

Depuis maintenant 3 ans, Le SMG participe aux carrefours de l'eau avec les autres syndicats départementaux du grand ouest. Pour 2016, c'est « atlantic'eau » qui s'occupe de l'organisation et avance les frais. La convention détaille les modalités de remboursement dues par chacun.

Aujourd'hui, les frais communs envisagés s'élèvent à 17k€ (doit 2,5k€ par syndicat) et comprennent

- la location d'un stand équipé de 24m²
- une base de « frais de bouche » (verres, serviettes, boissons) ; repas des présidents
- des impressions communes aux syndicats (panneaux, plaquettes, kakémono,...).
- la participation à un atelier

Le comité approuver à l'unanimité cette convention et donne pouvoir au Président de la signer et de la mettre en œuvre.

N°15/10/14 Remontée du fonds de concours

Le comité de décembre 2014 a décidé de modifier les statuts avec notamment la remontée directe du fonds de concours auprès des gestionnaires.

Lors de la rencontre avec ces derniers en mai, il est apparu que la TVA pouvait poser problème (nouvelle disposition de 2014). Nous avons ensuite interrogé la paierie qui a remonté la question à la DGFIP. Le résultat vient de tomber et malheureusement il s'avère que la remontée directe est impossible. En effet, il n'existe pas de lien direct onéreux entre eux et le SMG en rapport à l'eau potable ; nous ne pouvons donc pas être assujettis à la TVA, contrairement aux collectivités de base.

Il reste donc 2 possibilités : remontée des collectivités de base vers le SMG ou maintien de la situation actuelle.

En cohérence avec le lien historique avec les SMP et pour ne pas court-circuiter la future organisation territoriale prônée par le SMG35, les élus décident à l'unanimité de maintenir le mécanisme actuel de remontée du fonds de concours et demandent de prévoir une nouvelle modification des statuts.

N°15/10/15 Loi NOTRe - CDCI

La loi NOTRe est parue le 7 août dernier avec notamment des conséquences pour les services d'eau. L'idée principale est la prise de compétence « eau » par les com-com, avec possibilité de délégation par le principe de représentation-substitution à une organisation « supra ».

Dans la logique de la rencontre avec les services préfectoraux de mai dernier, le bureau a décidé d'envoyer un courrier prônant une organisation future de l'eau potable sur le département à 2 niveaux : les SMP producteurs et distributeurs et le SMG fédérateur et organisateur.

M. Fauvel précise que la commission départementale de la coopération intercommunale d'ille et vilaine s'est réunie le 12 octobre dernier et n'a abordé que le découpage des communautés de communes ; les propositions pour les syndicats n'auront lieu qu'en janvier 2016.

Le débat s'engage et un consensus se dégage sur la proposition du bureau à 2 niveaux (cf ci-dessus) pour les raisons principales suivantes :

Logique de réseau, élus « spécialisés » et très investis depuis des années. Il est important de maintenir une cohérence organisationnelle sur l'ensemble du département où on a la « chance » d'avoir tous les acteurs de l'eau réunis et donc la possibilité d'agir sur la gestion de la ressource et le prix de l'eau.

Cependant, quelques modifications de territoires pourraient être envisagées pour mieux coller aux limites des com-com.

Les élus donnent pouvoir au Président pour défendre cette position auprès de la CDCI.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Trophée de l'eau**

Tous les 2 ans, l'agence de l'eau organise les « trophées de l'eau » pour récompenser des actions exemplaires dans 4 catégories : « restauration des milieux aquatiques », « préservation des ressources en eau », « sensibilisation et concertation » et « coopération décentralisée ».

Le SMG a été primé dans la 2^{ème} catégorie pour la réalisation des RPQS et notamment les analyses comparatives (très appréciées par les élus) qui permettent aux collectivités de se situer et d'être sensibilisées aux actions à mener sur le plan patrimonial.

La remise du trophée a eu lieu le 1^{er} octobre à Orléans avec 11 autres lauréats. Une mise en valeur de cette récompense est envisagée avec l'agence de l'eau, notamment aux carrefours de l'eau en janvier.

M. Letournel, présent à la cérémonie précise que le SMG est le seul à faire ces analyses au niveau national et a apprécié le déroulement avec de nombreuses actions bretonnes primées.

- **Projet ANAFORE**

Le BRGM, en lien avec l'ARS et l'agence de l'eau va lancer en 2016 et sur 2,5 ans une nouvelle étude. Celle-ci a pour but principal de déterminer les critères favorables à la possibilité de trouver des ressources souterraines productives et de bonne qualité à partir des résultats d'une centaine de forages existants et « productifs » sur la Bretagne. Une carte au 1/100 000^{ème} sera produite déterminant ces zones favorables ; L'idée étant de « réserver » ces zones à l'eau potable en vue d'une exploitation future.

Le montant de l'étude est d'environ 900k€. Une participation serait demandée au SMG de l'ordre de 30k€.

Les élus débattront de l'opportunité à participer à cette étude.

La séance est levée à 11h45

Prochain bureau : mardi 15 Décembre 2015 à 9H30, comité : mardi 19 Janvier 2016 à 14H30.